

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 15 FEVRIER 2024 Délibération n° 01_15-02-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 09/02/2024 Lieu de la séance : CAMPBON Date de la séance : 15/02/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, P. CORMERAIS, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 27 Procurations : 5 Absents : 4 Nombre de votants : 32
Absents excusés ayant donné procuration à : N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD S. PASCO pouvoir à P. MARTIN P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE C. SACHOT pouvoir à R. NICOLEAU E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : R. GUYON Rapporteur : J.L. THAUVIN
Absents excusés : M. GALLERAND S. MAURE C. TRAMIER A. JOGUET	

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements,

Le DOB doit être présenté à l'assemblée délibérante et être acté par délibération dans les 10 semaines précédant le vote du budget.

Vu la commission des finances du 31 janvier 2024,

CONCLUSION

Le Conseil communautaire :

➤ PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 et du Rapport d'Orientations Budgétaire ci-annexé.

Fait le 16 février 2024

Roger GUYON
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU

19 FEV 2024

19 FEV 2024